



RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions - TPSGC

11 Laurier St. / 11 rue Laurier

Place du Portage, Phase III

Core 0B2 / Noyau 0B2

Gatineau

Québec

K1A 0S5

Bid Fax: (819) 997-9776

SOLICITATION AMENDMENT

MODIFICATION DE L'INVITATION

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address

Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

Commercial Acquisitions & Fast Track Procurement
Div/Div des Acquisitions commerciales et achats en régime accéléré

L'Esplanade Laurier,

East Tower 7th Floor

140 O'Connor, Street,

Ottawa

Ontario

K1A 0R5

Title - Sujet Food Catering Services	
Solicitation No. - N° de l'invitation EH713-200878/A	Amendment No. - N° modif. 001
Client Reference No. - N° de référence du client 20200878	Date 2019-07-24
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$\$PD-152-77500	
File No. - N° de dossier pd152.EH713-200878	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2019-07-30	Time Zone Fuseau horaire Eastern Daylight Saving Time EDT
F.O.B. - F.A.B.	
Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Jackson, Kristine	Buyer Id - Id de l'acheteur pd152
Telephone No. - N° de téléphone (343) 542-6608 ()	FAX No. - N° de FAX () -
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction:	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

Cette modification numéro 01 est effectuée afin de répondre aux questions de l'industrie;

- 1. Répondre aux questions de l'industrie;***
- 2. Modifier la Pièce jointe 1 de la partie 4 –, Critères d'évaluation technique obligatoires - Tableau 2 - Critères d'évaluation technique obligatoires qui devraient être fournis avec la soumission – Article 1.1 – Permis; et***
- 3. Modifier l'Annexe A – Énoncé des travaux – Article 13 - Permis.***

1. Répondre aux questions de l'industrie :

Question 001:

Le prix unitaire maximal ferme, tout compris par personne et par service pour les tableaux 1 et 2 - les taxes sont-elles incluses?

Réponse 001:

Oui, les taxes sont incluses.

Question 002:

Pour les tables rondes de 50 à 5 pieds, fournissons-nous des nappes pour ces tables?

Réponse 002:

Non, vous ne devez pas fournir les nappes pour ces tables.

Question 003:

Les 2 pauses santé du matin - quelle est la période de service pour ces dernières? Sont-ils inclus dans le service de rafraîchissement?

Réponse 003:

Le temps de servir est de 10h00 à 16h00. Oui, ils sont inclus dans le service de rafraîchissements.

Question 004:

Le point 13 de l'annexe A (page 30) énonce que l'entrepreneur doit détenir "un permis d'exploitation d'établissement alimentaire de la Ville d'Ottawa valide". Est-ce que cette exigence peut s'étendre à la Ville de Gatineau également?

Réponse 004:

Oui, il peut être étendu à la ville de Gatineau. De plus, il est possible pour une entreprise québécoise d'obtenir un permis d'alcool de la ville pour une période déterminée.

Question 005:

J'essaie de localiser les détails de la commande tels que les éléments de menu demandés

Réponse 005:

Veuillez-vous reporter à la Pièce Jointe 1 de la partie 4, Critères d'évaluation technique obligatoires - Tableau 1 - Critères d'évaluation technique obligatoires qui doivent être fournis avec la soumission pour tout information concernant les menus.

2. La Pièce jointe 1 de la partie 4 –, Critères d'évaluation technique obligatoires - Tableau 2 - Critères d'évaluation technique obligatoires qui devraient être fournis avec la soumission – Article 1.1 – Permis est modifié comme suit:

Supprimer :

No.	Critères obligatoires	Exigences de presentation	Réponse du soumissionnaires	Pages de la proposition
1	Permis			
1.1	Le soumissionnaire doit détenir un permis d'exploitation d'établissement alimentaire de la Ville d'Ottawa valide.	Le soumissionnaire doit joindre une copie de son permis valide actuel. Si les informations requises ne sont pas fournies tel que demandé, l'autorité contractante informera le soumissionnaire du délai dans lequel elle les fournira. Le défaut de fournir la certification, dans les délais impartis, aura pour conséquence que la soumission sera déclarée non recevable.		

Insérer:

No.	Critères obligatoires	Exigences de presentation	Réponse du soumissionnaires	Pages de la proposition
1	Permis			
1.1	Le soumissionnaire détenir un permis d'exploitation d'établissement alimentaire de la Ville d'Ottawa ou de la Ville de Gatineau valide.	Le soumissionnaire doit joindre une copie de son permis valide actuel. Si les informations requises ne sont pas fournies tel que demandé, l'autorité contractante informera le soumissionnaire du délai		

		dans lequel elle les fournira. Le défaut de fournir la certification, dans les délais impartis, aura pour conséquence que la soumission sera déclarée non recevable.		
--	--	--	--	--

3. L'Annexe A – Énoncé des travaux – Article 13 - Permis est modifié comme suit:

Supprimer :

13. Permis

- a. L'entrepreneur doit détenir un permis d'exploitation d'établissement alimentaire de la Ville d'Ottawa valide à la date de clôture des soumissions;
- b. L'entrepreneur doit détenir un permis d'alcool valide pour servir des boissons alcoolisées dans la ville d'Ottawa; et
- c. L'entrepreneur doit s'assurer que tous les membres du personnel servant de l'alcool sont autorisés à le faire.

Insérer:

13. Permis

- a. L'entrepreneur doit détenir un permis d'exploitation d'établissement alimentaire de la Ville d'Ottawa ou de la Ville de Gatineau valide à la date de clôture des soumissions;
- b. L'entrepreneur doit détenir un permis d'alcool valide pour servir des boissons alcoolisées dans la ville d'Ottawa; et
- c. L'entrepreneur doit s'assurer que tous les membres du personnel servant de l'alcool sont autorisés à le faire.

TOUTES LES AUTRES MODALITES ET CONDITIONS RESTENT LES MÊMES.